

Fiche de données de sécurité



Préparé 29-11-2024
Révision: (date) -
Version 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: JYSK Natural Detergent
Code produit: 4364000/90628001
UFI: 7300-W0XH-H00S-GH1W

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Détergent textile.

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Importateur:
SixFive Beauty Group DK	JYSK GmbH
Fynsvej 9	Untere Brühlstraße 4
DK-6000 Kolding	CH-4800 Zofingen
Tlf.: +45 7026 2677	+41 (0) 41 588 03 23
Fax: +45 7026 2657	Compliancequality@JYSK.com
sixfivebeautygroup.com	

Contact et mail:

info@sixfivebeautygroup.com

Service responsable:

Mediator ApS, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: MKH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence national : 145 (disponible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich : pour les appels depuis la Suisse, informations en allemand, français et italien).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):
Eye Irrit. 2;H319

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement:

Attention

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Se laver soigneusement les mains après utilisation. (P264)

Porter un équipement de protection des yeux. (P280)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305 + P351 + P338)

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337 + P313)

2.3. Autres dangers

-

Autres remarques:

-

Autre

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1./3.2. Substances/Mélanges**

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl) .omega.-hydroxy-	- / -	160875-66-1	605-233-7	Acute Tox. 4;H302, Eye Dam. 1;H318	1 - 3	-
Sodium Laureth Sulfate	- / 01-2119488639-16-xxxx	68891-38-3	500-234-8	Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 3;H412	1 - 3	1
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	- / -	164462-16-2	605-362-9	Met. Corr. 1;H290	1 - 3	-
2-Phénoxyéthanol	603-098-00-9 / 01-2119488943-21-xxxx	122-99-6	204-589-7	Acute Tox. 4;H302, Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335 ATE (oral) = 1394 mg/kg bw	< 1	-

1) Llimites de concentration spécifiques.

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****En cas d'inhalation:**

En cas d'inconfort: Sortir à l'air frais.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) durant au moins 5 minutes. Bien ouvrir l'oeil. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants: Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.
Eviter et tout contact avec la peau ou les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les déperditions avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.
Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.
Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-oeil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Température de conservation: 18 à 23°C (Stockage en entrepôt, 3 - 8°C)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition:

Substances	Valeur de concentration maximale sur le lieu de travail (valeur MAK) ppm / mg/m ³	Valeur limite d'exposition à court terme (KZGW) ppm / mg/m ³	Remarques
2-Phénoxyéthanol	20 / 110	20 / 110	-
Valeur de la DNEL/PNEC:			
DNEL Sodium Laureth Sulfate			
	Travailleurs		Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	175 mg/m ³		52 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	2750 mg/kg bw/day		1650 mg/kg bw/day
Cutanée - Chroniques Locaux	132 µg/cm ²		79 µg/cm ²
Orale - Chroniques Systémiques	-		15 mg/kg bw/day
DNEL 2-Phénoxyéthanol			
	Travailleurs		Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	5,7 mg/m ³		2,41 mg/m ³
Inhalation - Chroniques Locaux	5,7 mg/m ³		2,41 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	20,83 mg/kg bw/day		10,42 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-		9,23 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-		9,23 mg/kg bw/day
PNEC Sodium Laureth Sulfate			
Eau douce	0,24 mg/L		
Intermittent releases (Eau douce)	0,071 mg/L		
Eau de mer	0,024 mg/L		
Sol	7,5 mg/kg soil dw		

Fiche de données de sécurité



PNEC 2-Phénoxyéthanol

Eau douce	0,943 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	3,44 mg/L
Eau de mer	0,094 mg/L
Sol	1,31 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Se laver les mains après utilisation.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Non exigé.

Protection des mains:

Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.
Les lunettes et protection doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection de la peau:

Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	6,0 - 6,5
Viscosité cinématique (mm ² /s):	-
Solubilité:	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	1,02-1,05 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations

Aucunes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des bases fortes.
Eviter le contact avec des agents fortement oxydants.
Eviter le contact avec des agents réducteurs forts.
Eviter le contact avec des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, trisodium salt	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
2-Phénoxyéthanol	Oral	Rat	LD50	1840 mg/kg bw
2-Phénoxyéthanol	Inhalation	Rat	LC50/ >6 Heures	> 1000 mg/m ³ air (nominal)
2-Phénoxyéthanol	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Sodium Laureth Sulfate	96 Heures	Poisson	LC50	7,1 mg/L
Sodium Laureth Sulfate	48 Heures	Daphnie	EC50	7,4 mg/L
Sodium Laureth Sulfate	72 Heures	Algues	EC50	27,7 mg/L
2-Phénoxyéthanol	96 Heures	Poisson	LC50	344 mg/L
2-Phénoxyéthanol	48 Heures	Daphnie	EC50	> 500 mg/L
2-Phénoxyéthanol	72 Heures	Algues	EC50	> 100 mg/L

Fiche de données de sécurité



12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Sodium Laureth Sulfate	Oui	OECD Guideline 301 D	28 Jours >= 77 %
2-Phénoxyéthanol	Oui	OECD Guideline 301 F	28 Jours 90 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Sodium Laureth Sulfate	Non	0,3
2-Phénoxyéthanol	Non	1,2

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
20 01 30	Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

14.1 -14.4.

ADR

-

IMDG/IATA

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Sources:

-

Autres remarques:

-

Déclaration en accord avec la réglementation UE no 648/2004:

Moins de 5%

Agents de surface anioniques

Agents de surface non ioniques

Agents conservateurs: 2-Phénoxyéthanol

Restrictions professionnelles:

-

Besoins en formation:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:**Sources:**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), avec amendements.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), avec amendements.

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Eye Irrit. 2;H319

Méthode de calcul

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Fiche de données de sécurité



Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

-

Cette fiche annule et remplace la version:

-